

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 08/02/22

Président : Jean-Claude DELATRE (excusé)

Secrétaire Championnats Seniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI (Président de Séance), Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Jean-Claude RICHARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Ordre du jour : Traitement des affaires courantes, enregistrement des résultats, vérification des classements et questions diverses.

COMPETITIONS SENIORS

CORRESPONDANCE

FC CERDAGNE : du 07/02/22, informant que ses stades (FONT-ROMEUE et OSSEJA) sont indisponibles le 13/03/22 (rugby) et, sollicitant le report du match retour D3 CERDAGNE / BAGES N°23528901 au 27/03/22. Pris note.

FC BAHO-PEZILLA : du 07/02/22, demandant à jouer le match D1 du 13/02 BAHO-PEZILLA / LE BOULOU SJPC le 12/02 à 20h00 stade Armel Costa 1 (accord club adverse). Avis favorable de la Commission.

FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE : du 08/02/22, demandant à jouer le match D4 du 13/02 VILLENEUVE-RIVIERE / BAHO-PEZILLA à 10h30 (accord du club adverse). La Commission donne avis favorable.

MATCH REMIS

- Le match D3 du 06/02 ENT. SALANCA-PIA 2 / SPORTING PERPIGNAN NORD 3 N°23813535 est remis au 27/02/22.

RAPPEL : le match de Coupe du Roussillon Séniors du 30/01/22 AS PRADES / FC VILLELONGUE N°24200021 est à jouer en semaine avant le 20/03/22 (date des ¼ le 27/03).

TIRAGE ½ FINALES CHALLENGE R. BAZATAQUI

- Tirage effectué par Marc WATTELLIER, Président Délégué.

Les matches se joueront le 27/02/22 à 15h00 sur le terrain du club 1er nommé.

FC VINCA 2	RC PERPIGNAN SUD 2
FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2	FC LE SOLER 2

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

AMENDE

HAUT VALLESPER : 100€ - forfait sur le match D4 du 06/02 C/ RC PERPIGNAN SUD 2.

COUPE DU ROUSSILLON SENIORS

► Tirage des ¼ de Finale de Coupe du Roussillon Séniors le mardi 15/02/22 à 17h00 au siège du District. Certains matches pourront se jouer le 27/02/22, pour les autres équipes qui jouent leur 1/8ème le 27/02, les rencontres se disputeront le 27/03/22.

Article 6 CR SENIORS - A partir des 1/4 de Finale, les rencontres devront obligatoirement se dérouler sur des terrains conformes au Règlement en vigueur appliqué en championnat de Départemental 1 (terrain grillagé avec couloir d'accès protégé des vestiaires à l'aire du jeu). Le club qui ne disposera pas d'un tel terrain ou d'un terrain de remplacement conforme à ces dispositions, jouera chez l'adversaire.

**Le Président de Séance L. NIFOSI
Les Secrétaires J-M LEWANDOWSKI et R. SANCHEZ**